

Communauté de communes Cœur de Savoie
Place Albert Serraz
BP 40020
73802 Montmélian cedex

Tel : 04.79.84.36.27
Fax : 04.79.84.36.28

Mail : dechets@cc.coeurdesavoie.fr
prevention.dechets@cc.coeurdesavoie.fr

Envoyé en préfecture le 01/10/2019

Reçu en préfecture le 01/10/2019

Affiché le 01/10/2019 - n° 2019-200
ID : 073-200041010-20190919-161_2019-DE

**COEUR de SAVOIE**
communauté de communes



**Rapport annuel sur le prix et la qualité du
service public d'élimination des déchets**

EXERCICE 2018

TABLE DES MATIERES

Les indicateurs techniques	4
1.1 Le territoire desservi.....	4
1.1.1 Fonctionnement du service.....	4
1.1.2 Le périmètre	4
1.2 Les ordures ménagères	6
1.2.1 La collecte.....	6
1.2.2 Le traitement.....	7
1.2.3 Les tonnages.....	7
1.2.4 La tarification des professionnels	9
1.2.5 Renouvellement du parc des conteneurs	9
1.3 Les recyclables	10
1.3.1 La collecte.....	10
1.3.2 Le traitement.....	10
1.3.3 Les tonnages.....	11
1.3.4 Les bornes textiles.....	12
1.4 Analyse des tonnages OMR et RECYCLABLES	12
1.5 Les déchèteries	13
1.5.1 Le fonctionnement	13
1.5.2 La refonte des accès en déchèterie	14
1.5.3 Les éco-organismes	15
1.5.4 Les tonnages.....	16
1.5.5 Analyse des tonnages.....	16
1.6 Le plan de prévention des déchets.....	17
1.6.1 Gérer les déchets organiques.....	17
1.6.2 Limiter les emballages.....	17
1.6.3 Allonger la durée de vie des produits	18
1.6.4 Développer des outils de communication et de sensibilisation	18
1.6.5 Analyse	19
2 Les indicateurs financiers	20
2.1 Les ordures ménagères	20
2.1.1 Dépenses	20
2.1.2 Recettes.....	20
2.1.3 Analyse	20
2.2 Les recyclables	21
2.2.1 Dépenses	21
2.2.2 Recettes.....	21
2.2.1 Analyse	21

2.3	Les déchèteries	21
2.3.1	Dépenses	22
2.3.2	Recettes	22
2.3.1	Analyse	22
2.4	Récapitulatif	22

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1	: Indicateurs du territoire desservi	4
Figure 2	: Carte de la Communauté de communes Cœur de Savoie et du Sibrecsa	5
Figure 3	: extraction d'une taxe foncière 2017 soumis à la TEOMi	6
Figure 4	: Tonnages OM collectés	7
Figure 5	: Répartition tonnages sur 10 ans	8
Figure 6	: Répartition par habitant sur 10 ans	8
Figure 7	: Revente des matériaux issus de la collecte sélective	10
Figure 8	: Tonnages recyclables	11
Figure 9	: Répartition des tonnages secteur Saint Pierre d'Albigny	11
Figure 10	: Répartition des tonnages secteur Chamoux	11
Figure 11	: Répartition des tonnages sur 10 ans	12
Figure 12	: Répartition des bornes textiles sur le territoire et tonnages	12
Figure 13	: Tarifs appliqués aux professionnels sur les 2 déchèteries	13
Figure 14	: Liste des déchets acceptés sur les deux déchèteries	14
Figure 15	: Horaires des déchèteries	14
Figure 16	: Tonnages et lieux de traitement des déchets	16
Figure 17	: Répartition des déchets sur les 2 déchèteries depuis 10 ans	16

Les indicateurs techniques

1.1 Le territoire desservi

1.1.1 Fonctionnement du service

Depuis le 1^{er} janvier 2014, avec la fusion des quatre communautés de communes, Cœur de Savoie a pris la gestion des déchets sur les 4 territoires ainsi que l'ensemble des projets initiés par les ex-communautés de communes. Les compétences déchets sont réparties de la manière suivante :

- ✓ sur les secteurs de Montmélian et de la Rochette, Cœur de Savoie a délégué la collecte ainsi que le traitement des déchets au SIBRECSA.
- ✓ sur les secteurs de Saint Pierre d'Albigny et de Chamoux, Cœur de Savoie gère la collecte et a délégué le traitement à Savoie Déchets.

1.1.2 Le périmètre

La Communauté de communes Cœur de Savoie exerce la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés pour les 14 communes des secteurs de Saint Pierre d'Albigny et de Chamoux sur Gelon. Ce rapport va ainsi concerner uniquement les communes ci-dessous.

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE (Insee 2016)	SUPERFICIE (km ²)
BETTON BETTONNET	315	3,4
BOURGNEUF	683	6,5
CHAMOUSSET	582	6,3
CHAMOUX SUR GELON	933	10,6
CHAMPLAURENT	38	5,1
CHATEAUNEUF	876	7
COISE - ST JEAN PIED GAUTHIER	1 233	10,4
CRUET	1 037	16,01
FRETERIVE	563	18,46
HAUTEVILLE	347	2,5
MONTENDRY	61	8,3
SAINT-JEAN DE LA PORTE	920	11,01
SAINT-PIERRE D'ALBIGNY	3 958	10,06
VILLARD LEGER	483	6,7
TOTAL	12 029	122,34

Figure 1 : Indicateurs du territoire desservi

1.2 Les ordures ménagères

1.2.1 La collecte

La collecte des ordures ménagères est hebdomadaire (C1), elle s'effectue en porte à porte et en regroupement pour les habitats collectifs ou certains lieux-dits. Il y a quelques exceptions pour les villages en altitude qui sont collectés en point d'apport volontaire (bac de 660 L) selon un planning défini à l'avance.

Sur les communes de Cruet, Fréterive, Saint-Jean-de-la-Porte et Saint-Pierre-d'Albigny, 2017 a été la première année d'application de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères incitative (TEOMi).

Les habitants ont ainsi reçu leurs taxes foncières 2017, dans laquelle une part incitative était indexée sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Pour calculer cette part incitative, les sorties de bac et les dépôts de sacs ont été comptabilisés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 grâce à un logiciel de gestion des données. Ces données sont ensuite transmises à la Direction Générale des Finances pour facturation.

TAXES FONCIÈRES 2017 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS									
Département : 073 SAVOIE					Commune : SAINT PIERRE D'ALBIGNY				
	Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales (€)	Taxes ordures ménagères (€)	Taxe GEMAPI (€)	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2016					12,39 %			
	Taux 2017					9,91 %			
	Adresse	/							
	Base					2 207			/
	Cotisation					273			
	Adresse	/							
	Base								
	Cotisations								
	2016						274		
	2017						213		
Variation en % (€)		%	%	%	%	%	%	%	
La taxe ordures ménagères comprend une part incitative de 54 €					Frais de gestion de la fiscalité locale (€)		/		
					Dégrèvement « Habitation principale » (€)				
					Dégrèvement JA « Etat » (€)				
					Dégrèvements JA « collectifs » (€)				
Régime des administrations /					Montant de votre impôt :		/		
Le calcul de la TEOMi est le suivant : $\text{Base} \times \text{taux 2017} + \text{partie incitative} = \text{montant de la TEOMi}$ Soit, pour l'exemple ci-dessus : $2\,207 \times 9,91\% + 54 \text{ €} = 273 \text{ €}$									

Figure 3 : extraction d'une taxe foncière 2017 soumis à la TEOMi

Le calcul est le suivant : $TEOM_i = \text{Part fixe} + \text{Part incitative}$

- la part fixe : 80% de la valeur de la TEOM (valeur locative x taux de TEOM).
- la part incitative : liée à la quantité de déchets produits, calculée selon le nombre de sorties de bacs ou de dépôts de sacs :
 - ✓ Pour les bacs individuels : nombre de levées x taille du bac (en Litres) x coût au litre (0,03 €/L) – avec un minimum annuel de 13 levées.
 - ✓ Pour les sacs (en habitats collectifs) : nombre de dépôts de sacs x taille du sac (en Litres) x coût au litre (0,03 €/L) – avec un minimum de 52 sacs.

1.2.2 Le traitement

Les ordures ménagères sont incinérées à l'unité de valorisation énergétique de Chambéry (production d'électricité et de chauffage urbain), géré par Savoie déchets.

De plus, la communauté de communes doit s'acquitter de l'emprunt contracté par l'ancien syndicat de gestion (le SIMIGEDA) pour rembourser le plan d'urgence de Gilly sur Isère.

1.2.3 Les tonnages

Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles depuis 2016 sont les suivants :

- ✓ 2016 : 2 110,52 tonnes (+ 59,2 t de refus tri)
- ✓ 2017 : 2 116,34 tonnes (+ 62,72 t de refus tri)
- ✓ 2018 : 2 086,25 tonnes (+ 66,50 t de refus tri)

Remarque : les refus tri augmentent de façon continue depuis plusieurs années.

Les tonnages par secteur, sont détaillés ci-après.

	Secteur Saint Pierre d'Albigny			Secteur Chamoux		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
OMR (Tonnes)	990,11	991,62	995,31	1120,41	1124,82	1090,94
kg/hab/an	156,73	154,89	153,64	200,93	203,66	196,53

Figure 4 : Tonnages OM collectés

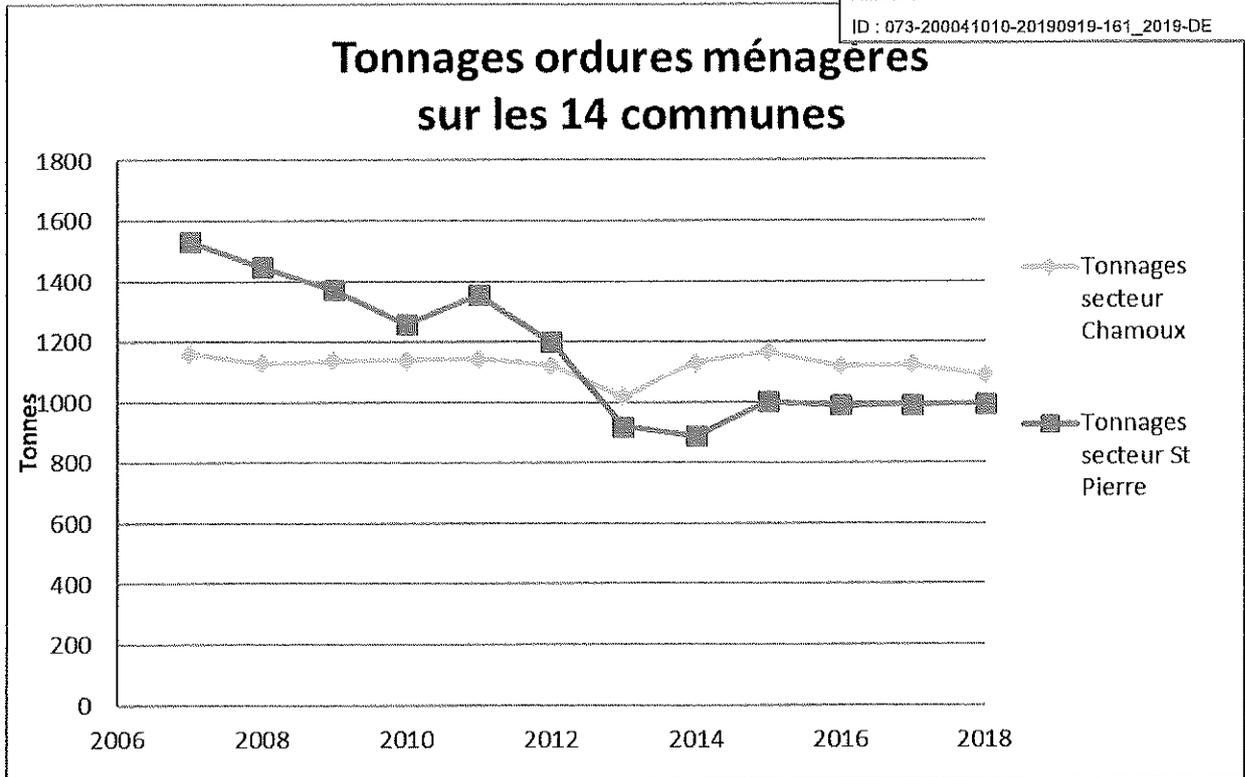


Figure 5 : Répartition tonnages sur 10 ans

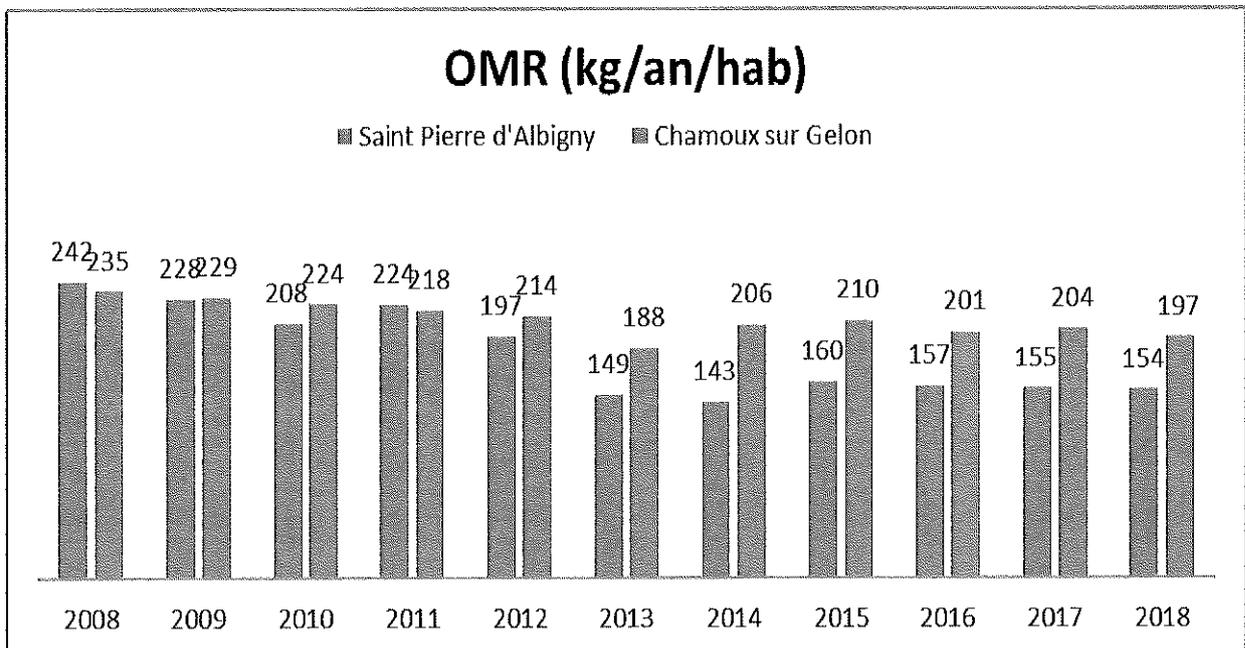


Figure 6 : Répartition par habitant sur 10 ans

1.2.4 La tarification des professionnels

Les ordures ménagères produites par les professionnels, leurs sont facturés via la redevance spéciale (RS) qui se calcule selon un forfait comprenant une **part fixe** et une part variable :

- ✓ Jusqu'à 660 L collectés par semaine, le producteur paye seulement la TEOM.
- ✓ Au-delà de 660 L collectés par semaine : le producteur paye la TEOM pour les 660 L par semaine et la RS pour les volumes supplémentaires :

$$RS (\text{€/an}) = \underline{51(\text{€/an})} + (0,03(\text{€/L}) \times [(volume \text{ de bacs implanté}) \times (fréquences \text{ de collecte}) - 660 \text{ L}] \times (nbr \text{ de semaine d'activité/an}))$$

- ✓ Si le producteur demande une exonération de la TEOM, alors il paye la redevance spéciale sur le volume total de bacs.

$$RS (\text{€/an}) = \underline{51(\text{€/an})} + (0,03(\text{€/L}) \times [(volume \text{ de bacs implanté}) \times (fréquences \text{ de collecte})] \times (nbr \text{ de semaine d'activité/an}))$$

1.2.5 Renouvellement du parc des conteneurs

Dans le cadre de la facturation incitative, des bacs de 660L avec un tambour à accès par badge (capacité du tambour 20L) avaient été installés pour les bâtiments collectifs.

A ce jour, ces conteneurs sont inadaptés et en très mauvais état. Ainsi, ils sont changés au fur et à mesure par des conteneurs semi-enterrés à accès par badge (capacité du tambour 50L) :

- ✓ 8 conteneurs ont été mis en place en 2016 :
 - 5 cse au Quartier de la Gare à Saint Pierre d'Albigny
 - 2 cse au hameau du Pray à Cruet
 - 1 cse aux messalières à Saint Jean de la Porte
- ✓ 3 conteneurs ont été mis en place en 2017 :
 - 1 cse à l'Arcolod/ le Frêne à Saint Pierre d'Albigny
 - 1 cse aux Pinsons à Saint Pierre d'Albigny
 - 1 cse à Montlambert à Saint Jean de la Porte
- ✓ En 2018, sur le secteur de Saint Pierre d'Albigny, il n'y a pas de nouveau équipement. Mais 2 conteneurs ont été installés sur la commune de Coise.

1.3 Les recyclables

1.3.1 La collecte

La collecte des recyclables est réalisée en point d'apport volontaire en tri-flux. On compte 195 conteneurs aériens et semi-enterrés pour les emballages, le verre et le papier. Un diagnostic sur l'état des conteneurs a été fait en 2018. Ce dernier a permis de faire ressortir que :

- ✓ Sur 68 points de tri, 4 ne sont accessibles en permanence (domaine privé).
- ✓ 11 points sont repérés comme critiques pour les dépôts sauvages (confirmation des mairies pour certains).
- ✓ 19 points sont équipés de panneau d'informations.
- ✓ Il est nécessaire de changer rapidement 32 colonnes en très mauvais état. A moyen terme 76 autres colonnes devront être changées car elles sont dans un état « passable ».



En annexe, le tableau avec la répartition des conteneurs.

1.3.2 Le traitement

Les emballages collectés sur le territoire sont ensuite envoyés au centre de tri de Gilly-sur-Isère, géré par SAVOIE DECHETS. Une fois triés et conditionnés, les déchets sont acheminés vers les repreneurs de la Communauté de communes dans le cadre du contrat pour l'action et la performance établie avec ECO-EMBALLAGES.

La liste des repreneurs est la suivante :

Repreneurs	Déchets repris
O-I Manufacturing	Verre
Arcelor Mittal	Emballages acier
Regeal Affirmet	Emballages Aluminium
Paprec	Bouteilles plastique
EPR Véolia	Cartons triés, papiers et cartons ondulés
Norske Skog	Journaux
REVIPAC	Papiers-cartons complexés

Figure 7 : Revente des matériaux issus de la collecte sélective

1.3.3 Les tonnages

Tonnage (Tonnes)	Secteur Saint Pierre d'Albigny			Secteur Chamoux		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Emballages (JAUNE)	94,478	99,464	104,142	43,256	46,039	50,136
Papier/journaux (BLEU)	205,354	201,673	215,853	112,742	105,721	110,176
Verre (VERT)	269,152	273,273	287,916	183,065	190,189	202,023
TOT RECYCLABLES	568,984	574,41	607,911	339,063	341,949	362,335

Figure 8 : Tonnages recyclables

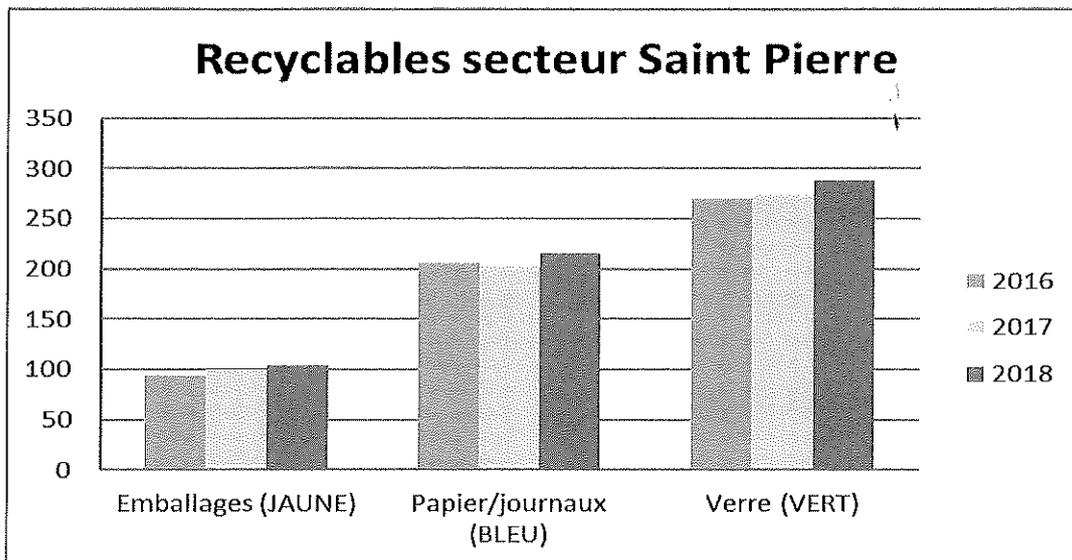


Figure 9 : Répartition des tonnages secteur Saint Pierre d'Albigny

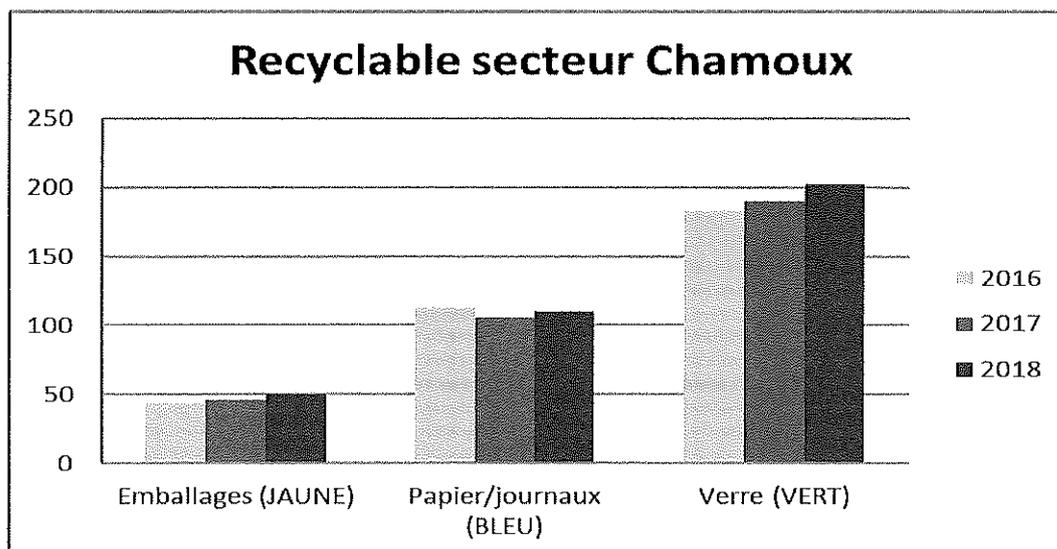


Figure 10 : Répartition des tonnages secteur Chamoux

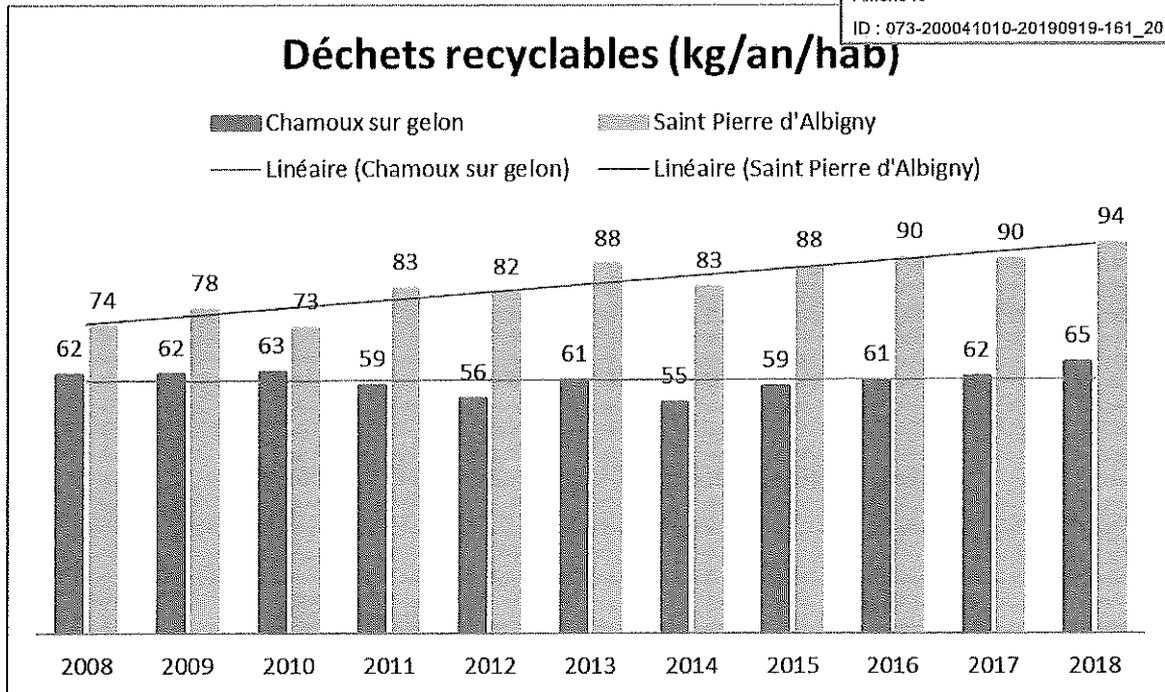


Figure 11 : Répartition des tonnages sur 10 ans

1.3.4 Les bornes textiles

Les bornes textiles sont actuellement gérées par TRIVALLEES. Les textiles sont envoyés au centre de tri de textiles d'ALPES TLC à Ugine qui emploie des personnes en insertion pour trier environ 70 familles de textiles. Une nouvelle borne textile a été ajoutée à la déchèterie de Saint Pierre d'Albigny.

	TOTAL 2017 (kg)	TOTAL 2018 (kg)
Déchèterie St Pierre d'Albigny (2 bornes)	11 950	13 000
SPA - Collège	7 050	8 100
Cruet - Eglise	3 450	4 850
St-Jean de la porte	3 050	5 000
Coise - Mairie	2 200	5 550
Chamoux/Gelon - Mairie	4 500	5 850
Déchèterie Chamoux sur Gelon	2 200	3 330
TOTAL	34 400	45 650

Figure 12: Répartition des bornes textiles sur le territoire et tonnages

1.4 Analyse des tonnages OMR et RECYCLABLES

Le tonnage global d'ordures ménagères résiduelles diminue en 2018. Mais si l'on regarde le détail par secteur, les tonnages augmentent sur celui de Saint Pierre d'Albigny et diminuent sur celui de Chamoux sur Gelon. Par contre lorsque l'on prend en compte la population qui augmente, on constate que la production de déchets par kg/an/hab diminue bien sur les 2 secteurs.

En parallèle les tonnages de déchets recyclables augmentent. verre, et papiers) sont concernés par cette augmentations.

Les tonnages de textile sont eux aussi en forte augmentation.

Ces évolutions montrent que les habitants trient leurs déchets. Mais malheureusement en parallèle les refus de tri augmentent (+3 tonnes entre 2017 et 2018). Ces refus sont principalement composés de plastique (autorisés dans le cadre de l'extension des consignes de tri à venir) mais aussi d'autres déchets (ordures ménagères résiduelles et déchets destinés à la déchèterie).

Il est nécessaire d'accentuer la communication sur les consignes et les refus de tri. Il faudra profiter du renouvellement des colonnes de tri pour faire évoluer la communication sur les consignes de tri. Mais il faut noter que le travail de porte à porte fait par l'ambassadrice du tri a aussi permis une meilleure compréhension des consignes de tri.

Analyse sur 10 ans :

- ✓ Augmentation régulière (en quantité mais pas en qualité de tri) des recyclables sur le secteur de St Pierre depuis 10 ans mais pas d'évolution de ces tonnages sur le secteur de Chamoux
- ✓ Baisse significative des OMR sur le secteur de St Pierre et baisse plus faible mais régulière sur le secteur de Chamoux

1.5 Les déchèteries

1.5.1 Le fonctionnement

Sur le territoire il y a deux déchèteries intercommunales gérées par la Communauté de communes pour les habitants des 14 communes : la déchèterie de **Saint Pierre d'Albigny** et la déchèterie de **Chamoux sur Gelon**.

Les professionnels sont facturés en fonction de ce qu'ils viennent déposer. Pour rappel, il s'agit des entreprises, des commerçants, des artisans et des gros producteurs de déchets. Cette facturation ne s'applique pas aux communes et aux collectivités.

TARIFS 2018 (non modifiés)	
Carton	0,00 €/ m ³
Ferraille	0,00 €/ m ³
Végétaux	8,00 €/ m ³
Bois	8,00 €/ m ³
DIB	15,00 €/ m ³
Gravats	15,00 €/ m ³
Déchets dangereux (DMS)	6,00 €/kg
Plâtre	14,00 €/ m ³
Polystyrène	5,00 €/ m ³
plastiques durs	10,00 €/ m ³
plastiques agricoles	15,00 €/ m ³
Huiles végétales et de vidange	0,50 €/L

Figure 13: Tarifs appliqués aux professionnels sur les 2 déchèteries

Déchets acceptés	
Gravats	Piles
Végétaux	DEEE
Plâtre	Les emballages/papier journaux/verre
Polystyrène	Les huiles de vidange et végétales
Plastique durs	Métaux
Bois	Papier-cartons
Déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants)	Tout venant

Figure 14: Liste des déchets acceptés sur les deux déchèteries

Les horaires des déchèteries ont évolué afin d'agrandir l'amplitude d'ouverture de la déchèterie de Saint Pierre d'Albigny (voir ci-après).

- Déchèterie de Saint-Pierre d'Albigny, Sous la gare 73 250 Saint Pierre d'Albigny

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
du 1er novembre au 31 mars	9h-12h 14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	9h-12h 14h-18h	Fermée
du 1er avril au 30 octobre	9h-12h 14h-19h	14h-19h	14h-19h	14h-19h	14h-19h	9h-12h 14h-19h	

- Déchèterie de Chamoux, ZA de la Grande Bellavarde 73 390 Chamoux sur Gelon

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
du 1er novembre au 31 mars	14h-18h	14h-18h		14h-18h		8h-12h 14h-18h	Fermée
du 1er avril au 30 octobre	14h-19h	14h-19h	Fermée	14h-19h	Fermée	8h-12h 14h-19h	

Figure 15: Horaires des déchèteries

1.5.2 La refonte des accès en déchèterie

La Communauté de communes Cœur de Savoie et le Sibrecsa se sont associés pour la mise en place d'un système de contrôle d'accès des déchèteries sur le modèle du système mis en place par la Communauté de Communes Le Grésivaudan. Ce nouveau système engendrera l'installation de barrières d'accès à l'entrée et la sortie de chaque déchèterie et la mise en place d'un terminal pour saisir les tonnages et contrôler les accès.

Ainsi dans un premier temps, un assistant à la maîtrise d'ouvrage la rédaction du marché et au suivi des travaux. Dans un second temps, suite à une consultation, des prestataires ont été retenus pour mettre en place ce système sur les déchèteries. Les travaux se dérouleront sur 2019 et 2020.

1.5.3 Les éco-organismes

La Communauté de communes adhère à plusieurs éco-organismes et d'autres organismes pour la collecte et le traitement de certains déchets sur les 2 déchèteries :

- ✓ **Eco-mobilier** pour les déchets d'ameublement. Une benne « meubles », gérée par l'éco organisme est en place sur la déchèterie de Saint-Pierre d'Albigny. Cette benne est gérée directement par l'éco organisme (transport et traitement des flux). Les déchets récupérés seront envoyés sur une plateforme de tri, puis chaque type de déchet trié rejoindra une filière de recyclage adaptée.

2016	2017	2018
111,38 t	102,22 t	121,14

- ✓ **EcoDDS** pour les déchets dangereux des ménages (type peinture, solvants, produits phytosanitaires, aérosols...). La collecte et le traitement s'effectue donc par le prestataire d'Eco DDS. Par contre, les déchets dangereux des professionnels sont toujours gérés par la communauté de communes.

2016	2017	2018
9,764 t	9,29 t	12,44 t

- ✓ **EcoTLC** pour le textile. (Tonnages par point au 1.3.4)

2016	2017	2018
32 400 kg	34 400 kg	45 650 kg

- ✓ **Corepile** pour les piles et les batteries

2016	2017	2018
1 406 kg	876 kg	740 kg

- ✓ **Ecosystèmes** pour les déchets électriques et électroniques. La collectivité n'avance aucun frais pour la gestion de ces déchets.

- ✓ **Recylum** pour les ampoules.

- ✓ **Nespresso** pour les capsules de café de la marque.

- ✓ **Granulatex** pour les pneus sans jantes

2016	2017	2018
32,40 t	26,78 t	34,26 t

1.5.4 Les tonnages

TYPE DE DECHETS	Saint Pierre d'Albigny		Chamoux sur Gelon	
	2017 (en tonnes)	2018 (en tonnes)	2017 (en tonnes)	2018 (en tonnes)
METAUX	127,380 t	168,65 t	116,170 t	131,34 t
GRAVATS	594,520 t	663,26 t	491,540 t	411,90 t
PAPIER CARTON	118,420 t	124,85 t	84,150 t	85,19 t
BOIS	289,400 t	378,73 t	262,300 t	286,14 t
DIB	345,990 t	462,54 t	268,370 t	308,21 t
VEGETAUX	621,220 t	608,86 t	651,880 t	569,12 t
PLÂTRES	60,320 t	75,49 t	33,040 t	38,79 t
POLYSTYRENE	0 t	0 t		
PVC - PLASTIQUES	20,480 t	20,47 t	3,570 t	1,21 t
DMS	5,012 t	8,262 t	6,581 t	5,093 t
DEEE	81,70 t	102,94 t	55,83 t	62,79 t
TOTAL	2 264,882 t	2 614,79 t	1 973,86 t	1 899,77 t

Figure 16: Tonnages et lieux de traitement des déchets

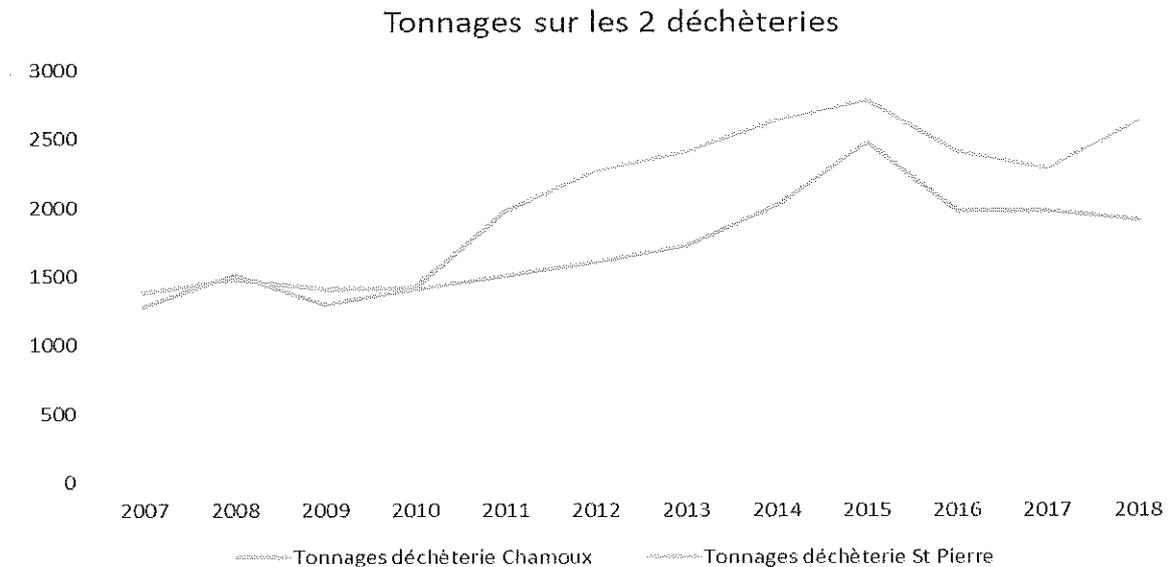


Figure 17 : Répartition des déchets sur les 2 déchèteries depuis 10 ans

1.5.5 Analyse des tonnages

En 2017, les tonnages augmentent sur la déchèterie de Saint Pierre d'Albigny tandis qu'ils diminuent sur la déchèterie de Chamoux. Cette augmentation est probablement due en partie à l'augmentation de la plage horaire de la déchèterie.

Analyse sur 10 ans :

- ✓ La courbe de tendance augmente davantage côté St Pierre par rapport au secteur Chamoux
- ✓ Les tonnages annuels sont très variables en fonction d'autres paramètres (ouverture, travaux, météo, ...)

1.6 Le plan de prévention des déchets

La Communauté de Communes Cœur de Savoie a validé son premier Plan Local de Prévention des déchets (PLPd) sur les 14 communes des secteurs de Saint Pierre d'Albigny et Chamoux sur Gelon le 30 mars 2017.

L'objectif est de réduire la production de déchets de 70 kg par habitant à l'horizon 2023. Quatre axes ont été définis afin de remplir les objectifs :

- ✓ La gestion des déchets organiques
- ✓ La limitation des emballages
- ✓ L'allongement de la durée de vie des produits
- ✓ Le développement des outils de communication et de sensibilisation

1.6.1 Gérer les déchets organiques

✓ Action n°1 : Gaspillage alimentaire sublimer les restes
→ animer des ateliers et stands cuisine pour apprendre à accommoder les restes de repas, proposer des livrets de recettes de restes et organiser des soupes solidaires, afin de sensibiliser les habitants et réduire le gaspillage alimentaire.

✓ Action n°2 : Promouvoir le compostage individuel et le jardinage au naturel
→ augmenter le nombre de composteurs et proposer à terme à tous les foyers une solution pour leurs déchets organiques, tout en promouvant l'usage du compost mûr comme engrais naturel.

✓ Action n°3 : Sensibiliser à la pratique du compostage collectif avec jardin partagé
→ mettre en place des sites de compostage collectif pouvant être couplés à des jardins partagés afin de proposer aux foyers en habitat collectif une solution pour leurs déchets organiques et un exutoire pour le compost mûr.

✓ Action n°4 : Lancer l'opération « Adopte une poule »
→ distribuer à des foyers deux poules qui seront nourries en partie des déchets organiques du foyer et fourniront des œufs.

✓ Action n°5 : Créer une filière de broyage
→ proposer aux particuliers une prestation de broyage des déchets végétaux à domicile pour réduire les flux de déchets verts et de véhicules en déchèterie.

1.6.2 Limiter les emballages

✓ Action n°6 : Promouvoir le zéro emballage en supermarché
→ animer des opérations de sensibilisation au suremballage au supermarché de Saint Pierre d'Albigny, et travailler avec le supermarché afin de promouvoir des produits pauvres en emballage.

✓ Action n°7 : Généraliser les contenants réutilisables chez les commerçants.
→ supprimer les contenants à usage unique en proposant dans les commerces de proximité des sacs réutilisables et en faisant la promotion des contenants solides.

✓ Action n°8 : Poursuivre la distribution des « Stop Pub »
→ accroître la distribution des « Stop pub » afin de limiter les déchets papiers.

- ✓ Action n°9 : Fabriquer ses produits ménagers et cosmétiques
 → animer des ateliers et des stands de fabrication de produits d'entretien et cosmétiques dans le but de réduire la production d'emballages et la toxicité des produits.

1.6.3 Allonger la durée de vie des produits

- ✓ Action n°10 : Soutenir la création d'une recyclerie
 → apporter une aide matérielle et un encadrement au porteur de projet d'une recyclerie sur Cœur de Savoie (secteur Chamoux ou Saint Pierre).

- ✓ Action n°11 : Animer des ateliers « je répare et je repars »
 → superviser la mise en place d'ateliers proposés gratuitement aux habitants souhaitant réparer des objets et petits appareils électroménagers.

1.6.4 Développer des outils de communication et de sensibilisation

- ✓ Action n°12 : Créer un Eco-label
 → lancer sur le territoire une éco-labellisation pour toutes les entreprises qui désirent s'engager dans une démarche éco-responsable.

- ✓ Action n°13 : Sensibiliser les enfants en milieu scolaire
 → intervenir dans toutes les écoles du territoire, de la primaire au collège, pour sensibiliser à la réduction des déchets et organiser un challenge inter-classes afin de mobiliser les élèves sur l'élaboration de solutions pour limiter la production de déchets.

- ✓ Action n°14 : Accroître l'éco-exemplarité des collectivités locales
 → briefer les agents de la collectivité aux éco-gestes et définir avec eux des objectifs tendant à la réduction des déchets.

- ✓ Action n°15 : Communiquer autour du Plan Local de Prévention
 → relayer les campagnes de communication et assurer la visibilité du PLPd auprès de la population.

Ainsi en 2018, des actions sur la thématique **du gaspillage alimentaire** et de la **limitation des emballages** ont eu lieu. En parallèle, les **outils de communication ont été développés** afin de communiquer sur le plan de prévention et de faire connaître les actions.

Ci-après les actions qui ont été mises en place sur l'année **2018**.

<u>AXES</u>	<u>ACTIONS</u>	<u>DETAILS</u>
Gérer les déchets organiques	Gaspillage alimentaire	Challenge anti-gaspi au collège des Frontailles avec les classes de 6 ^{èmes} : 131 élèves
	Promouvoir le compostage individuel et le jardinage au naturel	Vente de 106 composteurs individuels (23 plastiques et 83 bois) <i>contre 68 composteurs en 2018</i>
	Sensibiliser à la pratique du compostage collectif	Passage en porte à porte afin de relancer le site. Installation d'un site de compostage pédagogique au collège des Frontailles, géré par les élèves.

	Lancer l'opération « Adopte une poule »	Distribution d'au 30 foyers : la pesée des déchets a montré que l'adoption de 2 poules permet de réduire les déchets fermentescibles d'environ 4.4 kg par mois
		Réunion bilan de l'année 2017 avec restitution aux habitants et échanges
Limiter les emballages	Poursuivre la distribution des « Stop Pub »	Fabrication de nouveau stop pub avec le logo de Coeur de Savoie : sur les 14 communes le nombre de boites aux lettres équipées d'un stop s'élève à 2 301.
	Fabriquer ses produits ménagers et cosmétiques	Atelier de fabrication de produits ménagers en partenariat avec l'ACA : 9 personnes participantes. Rédaction des deux livres de recettes pour la fabrication de produits ménagers et cosmétiques
Allonger la durée de vie des produits	Soutenir la création d'une recyclerie	Reprise du projet par Fibr'ethik, recherche d'un bâtiment.
		Tenue d'un « Troc'O livres » avec la médiathèque de St Pierre d'Albigny sur une journée, 54 participants et 524 livres
Développer des outils de communication et de sensibilisation	Sensibiliser les enfants en milieu scolaire	Ecoles sensibilisées : <ul style="list-style-type: none"> ✓ St Pierre d'Albigny : 342 élèves (toute l'école) ✓ St Jean de la porte : 101 élèves (toute l'école) ✓ Fréterive : 23 élèves (maternelle) ✓ Chamoux sur Gelon : 92 élèves (CE2, CM1, CM2) ✓ Coise : 151 élèves (PS, MS, GS, CP, CE1)
		Nouveau programme d'animation testé par l'école volontaire de Cruet : 99 élèves (toute l'école)
	Communiquer autour du Plan Local de Prévention	Publication du journal biennuel « Echodéchets » Participation aux manifestations

1.6.5 Analyse

On constate une diminution des quantités d'ordures ménagères produites par habitants et par an sur les deux secteurs. La prévention mise en œuvre en 2017 et en 2018 a probablement contribué à cette baisse. Cela pourrait être dû aux actions de prévention.

Sur le secteur de Saint Pierre d'Albigny :

✓ 2016 : 156,73 kg/an/hab

✓ 2017 : 154,89 kg/an/hab

✓ 2018 : 153,64 kg/an/hab

Sur le secteur de Chamoux sur Gelon :

✓ 2016 : 200,93 kg/an/hab

✓ 2017 : 203,66 kg/an/hab

✓ 2018 : 196,53 kg/an/hab

2 Les indicateurs financiers

Dans ce récapitulatif, les charges de personnels, les frais de structures et les investissements ne sont pas comptabilisés.

Le financement du service est assuré par la TEOM sur l'année 2018 (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), la redevance spéciale et les soutiens des éco-organismes.

2.1 Les ordures ménagères

PRESTATAIRES	Secteur Saint Pierre	Secteur Chamoux
Collecte (pàp + borne)	Contrat de prestation : SIBUET	
Traitement	Délégation de la compétence : SAVOIE DECHETS	

2.1.1 Dépenses

	Rappel TOTAL 2017	Secteur Saint Pierre	Secteur Chamoux	TOTAL
Collecte (pàp + borne)	296 916 €	150 700 €	105 437 €	256 137 €
Traitement	276 892 €	121 669 €	131 866 €	253 535 €
Passif dette Gilly (emprunt SIMIGEDA)	71 731 €	43 633 €	25 597 €	69 230 €
TOTAL	644 939 €			578 902 €

2.1.2 Recettes

	Rappel TOTAL 2017	Secteur Saint Pierre	Secteur Chamoux	TOTAL
Redevance spéciale	0 €	22 642 €	11 127 €	33 769 €
TEOM	1 073 143 €			1 157 190 €
Excédent budget 2017	96 405 €			246 343 €
TOTAL	1 169 548 €			1 437 302 €

2.1.3 Analyse

Les dépenses sont plus importantes en 2017 qu'en 2018, alors qu'il n'y a pas de grande variation des tonnages d'ordures ménagères. Cette différence est due aux rattachements des factures. En effet, en 2017 le réalisé est sur 13 mois, alors qu'en 2018, ce dernier est sur 11 mois.

Les recettes 2017 sont moins élevées que celle de 2018 pour trois raisons :

- ✓ La facturation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative sur les 4 communes du secteur de Saint Pierre d'Albigny comprenait une erreur en 2017. Cette erreur a été corrigée en 2018 et les habitants ont été facturés au juste prix.
- ✓ La facturation des professionnels, via la redevance spéciale a été reportée à l'année 2018 afin de facturer l'ensemble des levées 2017 aux professionnels.
- ✓ L'excédent de fonctionnement est plus élevé en 2018.



2.2 Les recyclables

PRESTATAIRES	Secteur Saint Pierre	Secteur Chamoux
Collecte B+J et transport des matières (B, J, Verre)	Contrat de prestation : SIBUET	
Collecte verre	Contrat de prestation : GUERIN	
Tri/Conditionnement emballages	Délégation de la compétence : SAVOIE DECHETS	

2.2.1 Dépenses

	Rappel TOTAL 2017	Secteur Saint Pierre	Secteur Chamoux	TOTAL
Collecte recyclable	98 227 €	57 429 €	30 212 €	87 641 €
Tri/Conditionnement emballages	50 326 €	35 961 €	17 616 €	53 577 €
Versement cancer	1 408 €			1 324 €
TOTAL	149 961 €			142 542 €

2.2.2 Recettes

	Rappel TOTAL 2017	Secteur Saint Pierre	Secteur Chamoux	TOTAL
Citéo	121 785 €			96 477 €
Revente matériaux + verre	27 521 €			77 704 €
TOTAL	149 306 €			174 181 €

2.2.1 Analyse

Les tonnages des déchets recyclables sont plus importants en 2018 qu'en 2017, ce qui explique l'augmentation des recettes. Par ailleurs, les soldes des années précédentes ont permis d'avoir plus de recettes. Mais les dépenses sont moins élevées qu'en 2017 à cause aux rattachements des factures.

Remarque : les recettes couvrent la totalité des dépenses pour le traitement et la collecte des recyclables.

2.3 Les déchèteries

PRESTATAIRES	Secteur Saint Pierre	Secteur Chamoux
Haut de quai (Contrat de prestation)	TRIVALLEES	SIBUET
Bas de quai (Contrat de prestation)	GROUPEMENT CORAL	SIBUET
DDS (Contrat de prestation)	VALESPACE/TRIALP	

2.3.1 Dépenses

	<i>Rappel TOTAL 2017</i>	Secteur Saint Pierre	Secteur Chamoux	TOTAL
Haut de quai + bas de quai	323 571 €	215 588 €	137 881 €	353 469 €
Emprunt déchèterie	16 274 €			8 505 €
Assurances	86 €			6 795 €
TOTAL	339 931 €			368 769 €

2.3.2 Recettes

	<i>Rappel TOTAL 2017</i>	Secteur Saint Pierre	Secteur Chamoux	TOTAL
Revente matériaux	18 592 €	8 524 €		8 524 €
Tickets professionnels	5 919 €	0 €	0 €	0 €
Soutiens Eco-organisme	22 759 €			17 898 €
TOTAL	47 170 €			26 422 €

2.3.1 Analyse

Les tonnages sur la déchèterie de Saint Pierre d'Albigny augmentent, ce qui explique que les dépenses soient plus importantes en 2018. Par ailleurs, le marché a été renouvelé en cours d'année sur cette déchèterie et les tarifs à la tonne ont augmenté. La prise en charge des dépenses par les éco organismes explique aussi les dépenses plus faibles.

Concernant les recettes, on remarque qu'il n'y a pas eu de facturation des professionnels en 2018 car aucune donnée de facturation n'a été remontée à la trésorerie.

2.4 Récapitulatif

	<i>Dépenses 2017</i>	Dépenses 2018	<i>Recettes 2017</i>	Recettes 2018
OM	644 939 €	578 902 €	1 169 548 €	1 437 302 €
Recyclables	149 961 €	142 542 €	149 306 €	174 181 €
Déchèteries	339 931 €	368 769 €	47 170 €	26 422 €
Général (amortissements)	-	90 000 €	-	-
TOTAL	1 134 831 €	1 180 213 €	1 366 024 €	1 637 907 €

Attention, il n'y a pas un excédent de 457 694 € : des investissements ont été réalisés (achats de composteurs, achats de conteneurs semi-enterré, achats de bac, ...) et l'ensemble des dépenses de fonctionnement ne sont pas détaillées (charge de personnel, communication, etc...).

Etat des charges rattachées

BUDGET ZAE - 2018

28/01/2019 - 10:45:05

N° engagement	Désignation	Tiers	Fonction	Montant rattaché	N° engagement N+1
Compte : 6041 - Achats d'études (autres que terrains à aménager)					
ZAE2018000159	DOC ARPENTAGE VENTE SMTK ALPESPACE	Société CEMAP CEMAP	01	4252,77 €	ZAE2018000159
ZAE2018000175	DOC SUITE A VENTE IBA ET KAORI	Société CEMAP CEMAP	01	1096,97 €	ZAE2018000175
ZAE2018000064	DIVISION PARCELLES EXTENSION ALPESPACE SUITE A EXPRO	Société CEMAP CEMAP	01	441,94 €	ZAE2018000064
Compte : 6042 - Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)					
ZAE2018000122	ETUDE COMPLEMENTAIRE LOI SUR LOI ZAC HERON	TEREO	01	2713,86 €	ZAE2018000122
ZAE2018000126	ETAT INITIAL ET PLAN DE GESTION ZONE HUMIDE ZAC HERON	Société NATURA SCOP	01	6352,50 €	ZAE2018000126
ZAE2018000125	RESTAURATION ZONES HUMIDES EXTENTION ZAC HERON	TEREO	01	2500,00 €	ZAE2018000125
ZAE2018000127	ETAT INITIAL ET PLAN DE GESTION ZONE HUMIDE ZAC HERON	Société AVIS VERT	01	1927,50 €	ZAE2018000127
				875,00 €	ZAE2018000125
				1050,00 €	ZAE2018000127

Etat des charges rattachées

BUDGET ZAE - 2018

28/01/2019 - 10:45:05

N° engagement	Désignation	Tiers	Fonction	Montant rattaché	N° engagement N+1
Compte : 6045 - Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)					
ZAE2018000099	ZAC 2 MO TRANCHE FERME	Société HYDRETIJDES	01	221519.78 €	ZAE2018000099
ZAE2018000119	AMENAGEMENT ZAC 2 LOT 1	GME MAURO/TPB/DERBERNARD//SIORAT	01	4377.80 €	ZAE2018000119
ZAE2018000096	ZAC 2 MISSION DE COORDINATION SPS TRAVAUX VRD TF	Société APAVE SUDEUROPE	01	73300.04 €	ZAE2018000096
ZAE2018000135	CSPS TRAVAUX COMPENSATION ZONES HUMIDES	Société BECS	01	1188.00 €	ZAE2018000135
ZAE2018000150	M. ord. 18.002 Travaux de restauration de la zone humide	BERLIOZ SAS	01	1440.00 €	ZAE2018000150
ZAE2018000136	M. ord. 17.001 TRAVAUX DE VIABILISATION DE 3 PARCELLES AU PARC D'ACTIVITES DU HERON + av	Entreprise TRUCHET SAS	01	8675.98 €	ZAE2018000136
ZAE2018000138	MO VIABILISATION PARC DU HERON	ETEC	01	33839.00 €	ZAE2018000138
ZAE2018000153	ZAC 2 MO CO TRAIT TRANCHE OPTION	BARON	01	887.06 €	ZAE2018000153
ZAE2018000148	MO ZAC HERON AVENANT 1	ETEC	01	4726.00 €	ZAE2018000148
ZAE2018000142	TRAVAUX EXTENSION ZAC DE LA GARE ALPES CHAUDRONNERIE	Société ENEDIS	01	819.38 €	ZAE2018000142
ZAE2018000157	MO TRAVAUX AMENAGEMENT ZAC HERON	ETEC	01	4325.61 €	ZAE2018000157
ZAE2018000161	MO PHASE 1 VIAB ACMS ZAC GARE	ETEC	01	3594.00 €	ZAE2018000161
ZAE2018000162	MO PHASE 2 TRAVAUX ZAC GARE	ETEC	01	40.00 €	ZAE2018000162
ZAE2018000165	EXTENSION ZAC HERON	Société ENEDIS	01	2046.24 €	ZAE2018000165
ZAE2018000186	FOURNITURE ET POSE CABLE ELECTRIQUE	VAL ETANCH	01	5334.94 €	ZAE2018000186
ZAE2018000171	M. ord. 18.003 Travaux de terrassement sur la ZAC de la Gare à St Pierre d'Albigny	Entreprise 3BTP	01	932.00 €	ZAE2018000171
ZAE2018000103	ZAC 2 MO CO TRAIT FERME + OPTION	Entreprise ELEVEN CORE	01	63715.00 €	ZAE2018000103
ZAE2018000100	ZAC 2 TRANCHE OPTION	Société HYDRETIJDES	01	4349.00 €	ZAE2018000100
ZAE2018000124	AMENAGEMENT ESPACE VERT ZAC 2 LOT 3	Entreprise ARTEMIS	01	3993.00 €	ZAE2018000124
ZAE2018000065	ZAC 2 MISSION DE COORDINATION SPS TRAVAUX VRD TO	Société APAVE SUDEUROPE	01	3168.73 €	ZAE2018000065
Compte : 615231 - Entretien et réparations voiries					
ZAE2018000179	REPARATION PASSERELLE ZAC DU HERON	BERLIOZ SAS	01	768.00 €	ZAE2018000179
				1481.00 €	
				1481.00 €	

N° engagement	Désignation	Tiers	Fonction	Montant rattaché	N° engagement N+1
Compte : 6231 - Annonces et insertions					
ZAE2018000183	AVIS DE CONCERTATION PUB EXTENSION PLAN CUMIN	Entreprise DAUPHINE MEDIA	01	309.40 € 309.40 €	ZAE2018000183
Compte : 6238 - Divers					
ZAE2018000104	URANIUS CREATION SIGNALITIQUE BATIMENT	Entreprise ADNCOM	01	390.00 € 390.00 €	ZAE2018000104

Le présent état est arrêté à la somme de :

L'ordonnateur atteste service fait
Béatrice SANTANS



Présidente

234305.45 €

Communauté de
Communes
Cœur de
Savoie

